

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE DE GESTION DES COURS D'EAU

*RIVIERE « TARN »
ANNEE 2013*



Millau Grands Causses
Communauté de Communes

Florian FERGEAULT

Mars 2013

Table des matières

I- RAPPEL DES MOYENS TECHNIQUES ET HUMAINS EN 2013.....	3
II- BILAN D'EXECUTION DES MISSIONS.....	4
II.1- Suivi de l'état des cours d'eau	4
II.2- Accompagnement des travaux.....	5
II.3 - La gestion des champs naturels d'expansion des crues.....	7
II.4- La protection rapprochée des cours d'eau.....	8
II.5- Contacts avec les partenaires, sensibilisation et information.....	9
III-BILAN TECHNIQUE	11
IV- PROPOSITIONS D'ORIENTATION POUR L'ANNEE 2014.....	12

I- RAPPEL DES MOYENS TECHNIQUES ET HUMAINS EN 2013

La Communauté de Communes Millau Grands Causses regroupe 14 communes pour 30 000 habitants, dont 11 riveraines du Tarn. Depuis le milieu des années 1990, le District puis la Communauté de Communes réalisent en direct les travaux de restauration et d'entretien des berges et du lit du Tarn, aucun syndicat de rivière n'ayant été créé sur ce linéaire.

Compte tenu de ses statuts, notre collectivité est compétente pour la gestion des berges sur les trois rivières principales de la Communauté, à savoir : le Tarn, le Cernon et la Dourbie. Pour ces deux dernières, il existe deux syndicats de rivière, dont la Communauté est membre. En ce qui concerne le Tarn, notre collectivité assure directement la maîtrise d'ouvrage des travaux.

Jean-Jacques CHARLES, ingénieur Environnement/Gestion des déchets, supervise cette mission. Florian FERGEAULT, technicien de rivière, assure à temps plein le suivi de l'état des berges et du lit du Tarn, l'accompagnement des entreprises pour les travaux et la communication auprès des élus et des riverains du territoire.

L'année 2013 a été marquée par l'élaboration du Programme Pluriannuel de Gestion des berges et du lit du Tarn (PPG 2014-2018).

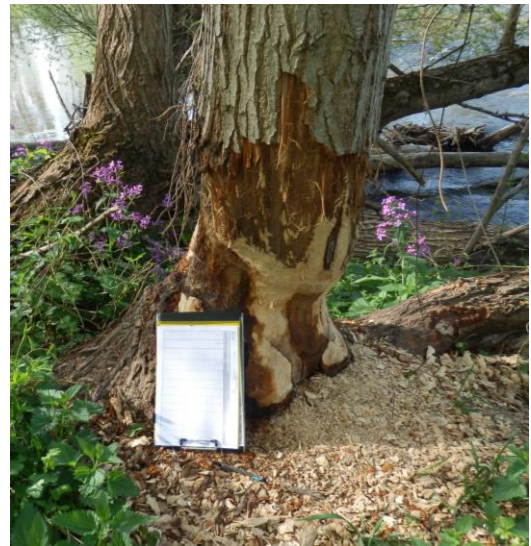
II- BILAN D'EXECUTION DES MISSIONS

En matière de gestion des cours d'eau, la Communauté de Communes Millau Grands Causses multiplie les actions pour parvenir à préserver et sauvegarder le patrimoine naturel de son territoire.

II.1- Suivi de l'état des cours d'eau

En 2013, le technicien de rivière s'est consacré à l'élaboration du Programme Pluriannuel de Gestion des berges et du lit du Tarn. La construction de cet outil d'aide à la décision et de planification des interventions en rivière était l'une des priorités de la Communauté.

Le Technicien de rivière a parcouru les rives du Tarn afin de poursuivre son état des lieux (Paulhe à Comprégnac). En complément du descriptif à l'aide de la méthode Microrive, un inventaire exhaustif des arbres rongés ou attaqués par le castor a été réalisé.



Etat des lieux du Tarn à l'aide de la méthode Microrive

Pour mieux appréhender les problématiques rencontrées sur les rives du Tarn et définir les objectifs de gestion, les élus de la Communauté ont décidé de consulter les acteurs de l'eau. Pour mener cette concertation, une enquête auprès des maires de chaque commune riveraine a été envoyée et des entretiens individuels ont été faits. Les loueurs de canoës, les hébergements de plein air, les associations de protection de l'environnement (Association des riverains du Tarn et de la Dourbie, les AAPPMA) ont été rencontrés.

Le Programme Pluriannuel de Gestion du Tarn a été mené de façon concerté entre les acteurs du territoire (élus, riverains, partenaires techniques et financiers, associations, acteurs socio-professionnels, etc...). Dans ce cadre, des réunions de travail et de restitution ont été organisées au fur et à mesure de l'avancement pour une meilleure appropriation :

- le 28 Février 2013 : Résultats de la concertation et proposition des enjeux de gestion (Cf. ANNEXE 1 ; Compte rendu)
- le 11 Juillet 2013 : Programme d'action prévisionnel (Cf. ANNEXE 2 ; Compte rendu)
- le 24 Octobre 2013 : Validation du PPG (Cf. ANNEXE 3 ; Compte rendu)
- le 20 Novembre 2013 : Délibération du Conseil de la Communauté (Cf. ANNEXE 4)

Au cours de l'année, le technicien de rivière s'est attaché à surveiller les points singuliers de la rivière. Ce suivi a permis de contrôler :

- l'évolution des atterrissements,
- l'accumulation des bois morts sur les zones de stockages naturelles,
- la présence de mousse sur le Tarn,
- le troublement du Tarn par les colloïdes de Marnes lors d'orages localisés. Citons notamment le ruisseau du « Pissarot » sur la commune de Rivière-sur-Tarn.

Pour cette mission de surveillance de l'état des cours d'eau et l'élaboration du PPG le technicien de rivière a consacré **55 jours**.

II.2- Accompagnement des travaux

L'élaboration du PPG étant la priorité il n'y a pas eu de tranche de travaux d'entretien a proprement dit en 2013. Néanmoins, des travaux de restauration et de protection de berges en génie végétal ont été réalisés.

Florian FERGEAULT a assuré le suivi de ces travaux :

- visiter les sites d'intervention,
- prise de contact avec les propriétaires riverains et rencontre sur le terrain,
- rédaction des dossiers loi sur l'eau,
- consultation des entreprises,
- encadrement de l'entreprise lors des travaux et réception des chantiers.

❖ Travaux de restauration de la berge sur l'île de la Maladrerie



❖ Travaux à l'arrière du stade de Millau



Avant Travaux

1 mois après les travaux

Un suivi a été mis en place pour mesurer l'efficacité des travaux dans la remobilisation des matériaux solides par les crues du Tarn. L'atterrissement qui a été dévégétalisé et scarifié est le seul en milieu urbain. Ces travaux expérimentaux et leur suivi permettront d'avoir des éléments de réponses et d'explication à donner aux riverains quant à la nécessité « d'enlever les atterrissements ».



❖ Travaux ponctuels

Au cours de l'année, des travaux d'enlèvement des arbres tombés dans le lit du Tarn ont été réalisés lorsqu'ils mettaient en jeu la sécurité du public.



Le technicien de rivière a également accompagné certaine commune pour le montage des dossiers lois sur l'eau ou encore le marquage des arbres. Pour cette mission d'accompagnement des travaux d'entretien et de restauration des berges, le technicien de rivière a consacré **57 jours**.

Accompagnement de la Mairie pour le montage du dossier loi sur l'eau pour la vidange du Pesquié de Creissels



II.3 - La gestion des champs naturels d'expansion des crues

Parallèlement à l'élaboration du document PPG, le technicien de rivière a eu pour mission de mener plusieurs projets de restauration de l'espace de mobilité du Tarn. Il a réfléchi à des solutions alternatives de protection des berges fortement érodées, notamment au niveau des campings. Dans ce cadre la Communauté de Communes s'efforce d'acquérir du foncier et lance des études pour restaurer de façon significative le fonctionnement hydromorphologique du Tarn.

Les efforts ont été concentrés sur 4 zones prioritaires définies dans le PPG 2014–2018.

❖ 1- La Plaine St-Martin sur la commune de Mostuéjols et Peyreleau.

Pour ce projet, le travail a consisté à mettre à jour le lit du Tarn au niveau du cadastre. Les parcelles vacantes ont été réattribuées à la commune ce qui constitue une réserve foncière dans le cadre d'échange et de réaménagement des abords du Tarn. Les gérants des campings ont été rencontrés pour leur expliquer les travaux envisagés dans le PPG.

Le technicien de rivière est intervenu durant **3 jours**.

❖ 2- Saint-Hilarin sur la commune de Rivière-sur-Tarn.

La Communauté de Communes a engagé des démarches auprès des propriétaires pour l'acquisition des parcelles rivulaires. Un travail de terrain a été mené par le technicien de rivière pour dimensionner d'éventuels travaux d'aménagement.

Ce projet a nécessité **4 jours** de travail du technicien de rivière.

❖ 3- La plaine Cambon sur la commune de la Cresse et Rivière-sur-Tarn.

Suite à une étude menée en 2012, le technicien de rivière s'est attaché à présenter les résultats auprès des élus, des riverains et du gérant du camping pour trouver un consensus. Des propositions de travaux ont été faites et les négociations foncières sont engagées.

L'ensemble de l'étude et les réunions ont nécessité **5 jours** de travail du technicien.

❖ 4- Plaine de Paulhe sur la commune de Paulhe et Aguessac.

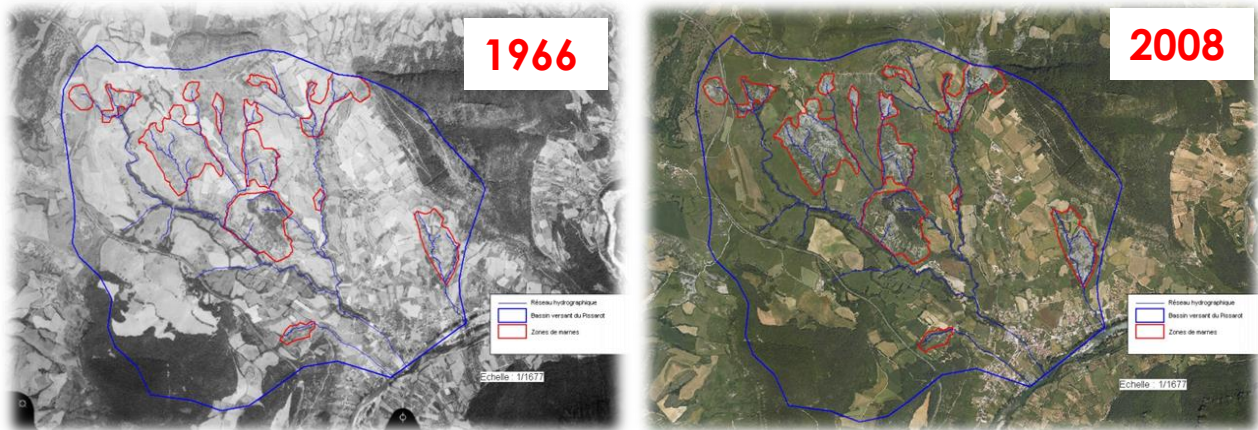
Ce site représente la première zone d'action dans le cadre de la restauration de l'espace de mobilité mené par le PPG. Une visite de terrain a été faite avec le principal exploitant de la plaine et le Maire de Paulhe. Puis une réunion d'information et de concertation a été organisée auprès des propriétaires riverains, des exploitants de la plaine et des élus de la commune de Paulhe et Aguessac. Un accord de principe a été donné pour lancer une étude et définir d'éventuels travaux en vue d'améliorer l'espace de mobilité du Tarn et maintenir l'activité agricole dans la plaine de Paulhe.

Le technicien de rivière a rédigé le cahier des charges et lancé la consultation d'un bureau d'étude. Il a consacré **8 jours** de travail.

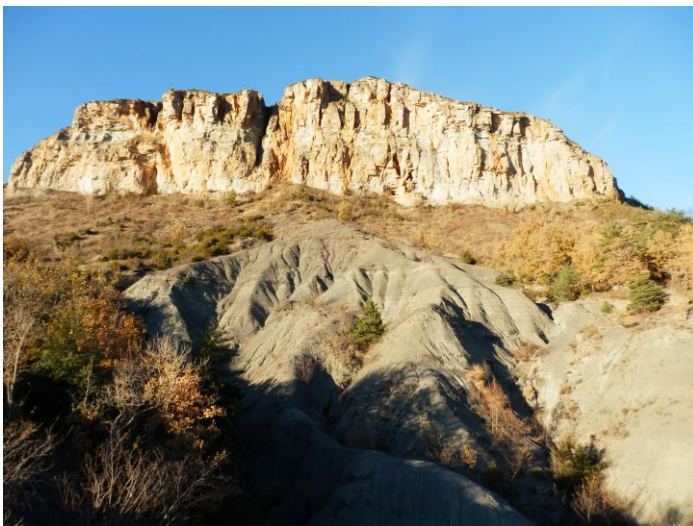
II.4- La protection rapprochée des cours d'eau

Dans le cadre de sa mission de préservation des milieux aquatiques, la Communauté de Communes Millau Grands Causses s'intéresse aux problèmes d'érosion des sols notamment sur le bassin versant du ruisseau du Pissarot à Rivière-sur-Tarn.

Le technicien de rivière a encadré durant 3 semaines Gaétan MARRAGOU, étudiant en BTS 2 à la MFREO de Saint Sernin Sur Rance. Au cours du stage il a réalisé une analyse diachronique des photos aériennes pour voir l'évolution du paysage sur ce bassin versant test.



Pour compléter la photo interprétation il a parcouru le territoire et le réseau hydrographique. Certains agriculteurs ont été rencontrés ou contactés pour mieux comprendre le phénomène de ruissellement sur les zones de marnes et la problématique de troublement des eaux du Tarn.



Le technicien de rivière a consacré **10 jours** pour l'encadrement du stagiaire, les visites de terrain et la rencontre avec les agriculteurs, le recueil des données existantes, le montage du cahier des charges et la consultation d'un bureau d'études.



Un bureau d'études a été mandaté pour définir de façon précise les zones vulnérables à l'érosion, expliquer la cause du troublement prolongé des eaux du Tarn et proposer des solutions de gestion ou des travaux pour limiter le phénomène.

II.5- Contacts avec les partenaires, sensibilisation et information

II.5.1- Formation et sensibilisation à la protection et à la gestion des rivières

- ❖ Dans un rôle d'animation et de sensibilisation, le technicien de rivière s'est rendu sur le terrain pour apporter des conseils techniques auprès des usagers et des collectivités (projet de plantation, protection des berges, aide au remplissage des dossiers de déclaration de travaux en rivière, etc...).
- ❖ La Communauté de Communes a renouvelé son site internet et a consacré une page spécifique à la gestion des rivières. L'internaute peut découvrir le fonctionnement de la rivière Tarn à travers un diaporama.



- ❖ Depuis 2011, la Communauté de Communes a créé le GERI (Groupe d'Etude et de Réflexion sur les Inondations) pour répondre aux attentes et aux besoins de l'Association des Riverains du Tarn et de la Dourbie.

En 2013, une réunion a été organisée le 7 mars pour présenter les principaux objectifs du PPG 2014-2018 et son plan d'action. Nous avons également évoqué le projet d'équipement d'une microcentrale au niveau du seuil du Pont Lerouge. (*Cf. ANNEXE 5 ; Compte rendu*).

Le technicien de rivière est intervenu lors de l'assemblée générale de l'association le 14 novembre 2013. Il a présenté à l'assemblée les travaux de protection de la berge qui ont été réalisés à l'arrière du stade de Millau. Il précise que la dévégétalisation et la scarification de l'atterrissement étaient expérimentales et qu'en aucun cas il s'agissait d'une extraction de matériaux alluvionnaires (*Cf. Annexe 6 ; Article Journal Midilibre et Annexe 7 Article Journal de Millau*).

- ❖ Comme chaque année, la Communauté de Communes Millau Grands Causses organise une journée opération nettoyage des berges du Tarn.

En 2013, elle s'est déroulée le samedi 2 mars sur le secteur de Millau/Creissels. Forte de son succès, cette opération a mobilisé près de 140 bénévoles et a permis de récolter 2,4 tonnes d'encombrant et de tout venant et 1,5 tonne de ferraille destinée au recyclage (Cf. *ANNEXE 8 ; Article de presse Midi Libre*).



❖ Animation : « A la rencontre du Castor d'Europe » le 25 mai 2013

Après avoir failli disparaître de tout ou partie de l'Europe, le Castor a pris le statut d'espèce protégée et a été réintroduit dans les gorges du Tarn il y a 35 ans. Aujourd'hui cet animal ne semble plus être menacé. Le CPIE du Rouergue en collaboration avec la Communauté de Communes a proposé de le découvrir lors d'une balade le long du Tarn. Découverte de traces, recherche d'indices laissés derrière son passage. En fin de soirée les participants ont pu observer une famille de castor dans son milieu naturel.

Cette animation a aussi été l'occasion de faire comprendre aux participants le fonctionnement des milieux aquatiques et les moyens mis en place pour permettre une gestion durable et globale de la rivière Tarn.



❖ Salon de l'habitat à Millau du 20 au 22 Septembre

Certaines habitations Millavoise se situent en zone inondable. Ce salon de l'habitat était l'occasion de rappeler quelques consignes et de présenter la rivière Tarn comme un cadre de vie. La Communauté a réalisé une exposition sous forme de 5 panneaux relatifs à :

- Le Tarn, une rivière habitée (activité et usages)
- L'habitat et la rivière (Enrochement, remblais, implantation de campings)

- L'espace de vie du Tarn (Espace de mobilité d'une rivière)
- L'habitat face à la nature (Inondation de 1982)
- Les habitants du Tarn (Les espèces remarquables et invasives)



II.5.2- Participation à des formations

Le technicien de rivière a participé aux différentes formations et journées techniques organisées par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et le Conseil Général de l'Aveyron afin de se tenir informé des nouveautés et de s'enrichir des retours d'expériences.

- Réunion technique 25 et 26 Mars 2013 Saint-Céré et Figeac,
- 11 avril Journée hydroélectricité au PNR des Grands Causses,
- ½ journée, rencontre des techniciens de rivières organisée par le PNR le 12 Décembre 2013

II.5.3- Contacts avec les partenaires

Le technicien de rivière s'est rendu disponible autant que possible pour des actions sur le bassin versant du Tarn.

Voici les principaux contacts :

- Participation à des réunions d'échange et de travail dans le cadre du SAGE Tarn Amont et du Contrat de Rivière, notamment la révision du SAGE (Réunion de travail et avis) et l'élaboration de la lettre au fil du Tarn n°2.
- Réunion d'information et de sensibilisation sur la Renouée du Japon organisée par le Conseil Général de l'Aveyron à la Communauté de Communes le 13 Juin 2013.
- Participation à la pêche électrique d'inventaire piscicole réalisé sur le Lumansonesque par la Fédération de l'Aveyron pour la pêche et la protection du milieu aquatique le 5 Septembre 2013
- Participation aux réunions d'élaboration du PPG Dourbie.
- Mise en place (2 Mai 2013) et relèvement (30 Octobre 2013) des sondes thermiques sur le bassin du Tarn dans le cadre du suivi des stations pérennes de la Fédération de pêche.

III-BILAN TECHNIQUE

Le bilan technique est synthétisé dans le tableau page suivante.

Détail des missions de suivi du technicien de rivière 2013

II.1- Le suivi de l'état des cours d'eau		Nb Jours
	Actualisation annuelle du programme de travaux, visite de terrains, propositions d'intervention	25
	Surveillance continue de points singuliers : ouvrages, sites d'accumulation des déchets flottants, berges instables, plantation récentes...	15
	Etablissement de diagnostic précis et propositions d'interventions urgentes suite à un évènement particulier : crue, destruction d'ouvrages...	15
	Nombre total de jours	55
	Linéaire de berge concerné (km)	
II.2- L'accompagnement des travaux annuel d'entretien		
	Elaboration de document techniques nécessaires, démarche administratives, financières et réglementaires...	27
	Appui technique à la réalisation des travaux, effectués soit par une entreprise, soit en régie : suivi régulier du chantier, relation avec l'entreprise, encadrement et réception chantier...	30
	Nombre total de jours	57
	Travaux année en cours (Nombre de semaine)	24
II.3- La gestion des champs naturels d'expansion des crues, des espaces de mobilité		
	Indentification des zones concernées : localisation cartographique, parcelles concernées, propriétaires/locataires concernés	5
	Définition des enjeux : piscicole, patrimoniale, crues...	2
	Suivi et surveillance de ces zones, sensibilisation des propriétaires	13
	Actions particulières : gestion de la végétation, appui technique/ conseil pour la mise en place de haie, mesures agro-environnementales...	
	Nombre total de jours	20
	Superficie concernée (hectares)	10
II.4- La protection rapprochée des cours d'eau		
	Identification des usages présents sur les espaces riverains aux cours d'eau (élargi au BV si érosion des sols)	8
	Identification des impacts de ces usages sur les cours d'eau et sensibilisation des riverains	2
	Proposition de mesures adaptées en collaboration avec les techniciens agricoles	
	Mise en place de protection de la ripisylve : clôtures, aménagement de point d'abreuvement...	
	Nombre total de jours	10
II.5- Les contacts avec les partenaires, la sensibilisation et l'information		
	Formation et sensibilisation à la protection et à la gestion des rivières	20
	Participation à des formations en rapport direct avec des missions prise en compte par l'Agence	7
	Contacts avec les partenaires (élus, propriétaires riverains, administrations, usagers, personnels de l'Agence)	30
	Elaboration et diffusion du rapport d'activité	3
	Nombre total de jours	60
Nombre total de jours dans l'année		202

IV- PROPOSITIONS D'ORIENTATION POUR L'ANNEE 2014

L'année 2014 sera marquée par le lancement d'une Déclaration d'Intérêt Général dans le cadre du Programme Pluriannuel de Gestion des berges et du lit du Tarn 2014-2018. La 1^{ère} tranche de travaux d'entretien et de restauration des berges sera lancée en fin d'année. Si nécessaire, des travaux ponctuels d'enlèvement des embâcles au niveau des ouvrages d'arts seront effectués.

En concertation avec les propriétaires riverains, les exploitants et les élus, le technicien de rivière continuera le portage des projets de restauration de l'espace de mobilité du Tarn. La première étude sera lancée au niveau de la Plaine de Paulhe.

La Communauté de Communes s'intéresse également aux affluents du Tarn. Elle souhaite travailler sur la problématique de troublement des eaux du Tarn lors des orages estivaux. Pour cela une étude sera lancée sur le bassin versant expérimental du Pissarot à Rivière-sur-Tarn.

Le Technicien de rivière poursuivra la veille et la surveillance des cours d'eau sur le territoire. Un état des lieux sur le ruisseau du Bourg (affluent rive droite du Tarn) sera réalisé. L'intérêt est de mieux connaître ce petit affluent pérenne, de comprendre son fonctionnement et de proposer des travaux d'entretien ou de restauration de la ripisylve si nécessaire.

Enfin, l'année 2014 a pour objectif de communiquer sur le Programme Pluriannuel de Gestion des berges et du lit du Tarn. Pour cela le technicien de rivière participera aux différentes manifestations à Millau (Opération nettoyage des berges du Tarn, fête du vélo, animation castor) et se rendra dans les Mairies pour présenter le programme d'actions sur les rives du Tarn.

Millau, le 12 Mars 2014

Rédacteur : Florian FERGEAULT

ANNEXES

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE DE GESTION

DES COURS D'EAU

Rivière Tarn

Année 2013

ANNEXE 1 ; Compte rendu de la réunion PPG du 28 Février 2013.....	1
ANNEXE 2 ; Compte rendu de la réunion PPG du 11 Juillet 2013.....	8
ANNEXE 3 ; Compte rendu de la réunion PPG du 24 Octobre 2013.....	13
ANNEXE 4 ; Délibération du conseil de la Communauté du 20 Novembre 2013	18
ANNEXE 5 ; Compte rendu de la Réunion GERI du 7 Mars 2013.....	23
ANNEXE 6 ; Article de presse du journal Midilibre du 16 novembre 2013.....	26
ANNEXE 7 ; Article de presse Journal de Millau le 21 Novembre 2013	26
ANNEXE 8 ; Article de presse Midi Libre du 3 mars 2013.....	28

ANNEXE 1 ; Compte rendu de la réunion PPG du 28 Février 2013

COMPTE RENDU

Réunion du 28 février 2013 – Halle Viaduc - Millau

Elus présents :

Thierry TERRAL (Vice-président délégué à l'Environnement, Maire Creissels),
Claude ALIBERT (Vice-Président délégué à l'Agenda 21, Maire-Adjoint de la ville de Millau),
René CAREL (Conseiller municipal d'Aguessac),
Roselyne ARTAL (Adjointe au maire d'Aguessac),
André RAISIN (Conseiller municipal de Paulhe),
Christian FORIR (Conseiller municipal Rivière-sur-Tarn),
Bernadette CROS (Adjoint au maire de St-Georges-de-Luzençon),

Acteurs socio-professionnels et associations :

Alain ROYON (Fédération Hôtellerie de Pleine Air),
Ghislain MERVIEL (Roc & Canyon),
Frédéric JEANNEAU SEGURET (Evolution 2),
Cédric CAUVET (AAPPMA Aguessac),

Personnels administratifs et partenaires :

Jacques RICARD (Comité scientifique du Parc Naturel Régional des Grands Causses et Groupe Expert des Risques Inondations à la Communauté de Communes Millau Grands Causses),
Jacky BURZALA (Direction Départementale du Territoire, Prévention des risques),
Stéphane SOL (Cellule rivière, Conseil Général de l'Aveyron),
Matthieu ROQUES (Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, Service Départemental de l'Aveyron),
Hugues JOURDAN (Fédération de l'Aveyron pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques),
Stéphanie BRAUD (Syndicat Mixte du Grand Site des gorges du Tarn, de la Jonte et des Causses),
Céline DELAGNES (Parc Naturel Régional des Grands Causses),
Jean-Jacques CHARLES (Chargé de mission Environnement CCMGC),
Florian FERGEAULT (Technicien rivière Tarn CCMGC).

Excusés :

Achille FABRE (Maire Paulhe),
Jean-Paul HATSCH (Maire Comprégnac),
Josette HART (Adjointe au maire de Millau),
Didier POITE (Président Fédération Hébergement Pleine Air),
Véronique RICHARD CHILLON (La Barbote),
Jérôme COULON (AAPPMA Gaule Millavoise)
Catherine ADNET (Agence de l'Eau Adour Garonne),
Thibaut DORADO (Agence de l'Eau Adour Garonne),
Alain FRUGERE (Direction Départementale du Territoire, Police de l'eau).

Rappel

Thierry TERRAL rappelle que la Communauté de Communes Millau Grands Causses est en cours d'élaboration du Plan Pluriannuel de Gestion (PPG) des berges et du lit du Tarn. Cet outil aide les collectivités à mettre en œuvre une gestion globale et cohérente de l'espace rivière afin de préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques, tout en tenant compte des enjeux et des usages présents sur le territoire.

Présentation

(Cf. Annexe ; PPG Tarn 28 02 13)

Florian FERGEAULT présente l'état d'avancement du PPG des berges et du lit du Tarn, à savoir :

- 1- L'état des lieux et le diagnostic effectué sur les rives du Tarn.
- 2- Les résultats de la concertation avec les élus et des acteurs de l'eau.
- 3- La proposition des enjeux et objectifs de gestion.

Les échanges se sont succédés au fur et à mesure de la présentation.

1- Etat des lieux

Florian FERGEAULT présente la méthode Microrive qui a été utilisée pour faire un état des lieux homogène sur tout le linéaire du Tarn. Il reprend les résultats du diagnostic et les principaux dysfonctionnements observés sur cet espace rivière.

Stéphane SOL apporte quelques compléments sur la méthode Microrive développée par le Conseil Général de l'Aveyron qui permet de décrire l'état de la rivière et de voir son évolution dans le temps.

2- Résultats de la concertation

La concertation avec les élus, les associations et les acteurs socio-professionnels a montré que le Tarn était un atout touristique indéniable qu'il faut protéger. Ceci met en évidence la volonté des acteurs pour préserver et restaurer cet espace rivière qui fait vivre toute une activité économique sur le territoire.

L'analyse des questionnaires met en exergue des types d'interventions à privilégier en fonction de l'importance de l'enjeu. Voici l'essentiel des résultats :

- **Protéger** les habitations, le patrimoine bâti, les infrastructures et les puits de captages d'eau potable
- **Aménager l'espace pour diminuer le risque** au niveau des campings, des aires de loisirs,
- **Laisser évoluer la rivière** au niveau des terrains agricoles, maraîchers et des débarcadères canoës.
- Il n'y a aucune volonté de **déplacer** les enjeux

3- Proposition des enjeux et objectifs

A l'aide des résultats de l'état des lieux et de la concertation avec les élus, Florian FERGEAULT propose des enjeux et des objectifs afin de résoudre les dysfonctionnements du milieu aquatique et de satisfaire les besoins et les attentes des usagers. Il indique que ses enjeux et ses objectifs doivent être validés de façon collective.

✓ Enjeu 1 : Inondations

Jacky BURZALA explique que les communes disposent d'un PCS (Plan Communal de Sauvegarde) et qu'elles sont tenues de faire une information sur les PPRI (Plan de Prévention des Risques d'Inondations) tous les 2 ans.

Claude ALIBERT explique que le niveau d'eau constaté à Montbrun permet de prévoir 6 à 8h à l'avance les niveaux d'eaux à Millau, et ainsi de déclencher le système d'alerte téléphonique. Pour chaque commune volontaire, trois numéros de téléphone ont été intégrés dans le système d'alerte automatique de la ville de Millau. A l'usage, des corrélations pourront être effectuées entre les niveaux d'eaux amont et ceux relevés à la station de mesure de Millau pour affiner l'alerte.

Alain ROYON précise que les campings suivent également de très près les niveaux d'eaux sur Vigicrues et qu'ils prennent toutes les dispositions en cas d'alerte.

Jacky BURZALA indique que chaque camping dispose d'un système local d'alerte et qu'il serait envisageable de faire un rapprochement avec les communes pour un partage des informations. Il évoque également la difficulté de prévenir lors d'événements très localisés comme l'orage sur la Dourbie en 1980. Cette crue n'a pas pu être intégrée par les stations de mesures et donc difficilement prévisible par Vigicrues.

Stéphanie BRAUD ajoute que le Contrat de Rivière Tarn et le Contrat de Rivière Tarn- Amont souhaitent communiquer sur la culture du risque et harmoniser le message sur tout le linéaire en faisant un parcours des crues par exemple (Mise en place de repères de crue).

Jacques RICARD rappelle que l'on peut lutter contre les dégâts des crues mais pas contre les crues, sinon amenuiser leur pointe par l'intensification des boisements sur l'amont des bassins Tarn et Dourbie.

Il évoque également les résultats d'une thèse qui souligne l'effet important de stockage des eaux de crues dans le réseau Karstique et ainsi d'amenuisement des pointes de crues. Il s'agit d'un stockage naturel écrêteur de crues.

✓ Enjeu 2 ; Fonctionnement hydromorphologique du Tarn

Florian FERGEAULT explique que la restauration de l'espace de mobilité du Tarn est un objectif primordial si l'on veut conserver voir améliorer son état écologique. Pour justifier ces propos, il présente le schéma de la Balance de LANE qui permet de mieux comprendre le fonctionnement en équilibre d'un cours d'eau (Charge solide = Charge liquide).

De plus il rappelle brièvement l'histoire du Tarn avec les extractions de granulats, les remblais en lit majeur et les protections de berges qui ont conduit à une chenalisation de la rivière et à une perturbation de son équilibre morphologique.

Claude ALIBERT ajoute que les atterrissements sont utiles au bon fonctionnement de la rivière. Jacques RICARD reprend en exemple les résultats du calcul du bilan azote du bassin d'alimentation de la Dourbie indiquant un pouvoir auto-épurateur de 100000 équivalents habitant.

Le Tarn a été fortement modifié et Claude ALIBERT indique qu'un point zéro a été fait en 2012 par les services de l'ONEMA et de la DDT sur l'anthropisation des berges.

Matthieu ROQUES ajoute que lors d'une demande de protection ou de consolidation des berges, le pétitionnaire doit évaluer et prouver qu'il n'y a pas d'effet néfaste sur un linéaire de 5 km.

Il explique également que sur les 80% des consolidations de berge qui ont été faites de manière illégale, certaines d'entre elles sont antérieures à la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques de 2006 voir de 1992.

✓ Enjeu 3 ; Ripisylve

Plusieurs personnes annoncent qu'il n'est pas nécessaire d'entretenir la végétation des berges car la rivière doit rester naturelle. Claude ALIBERT informe que « les berges ne sont pas un jardin à la française ». Il ajoute que seule la végétation en milieu urbain ou menaçante d'endommager des ouvrages peut être coupée.

Stéphane SOL précise que le Conseil Général a mené une campagne de repérage des foyers de plantes invasives comme la Renouée du Japon. Dans ce cadre près de 200 agents des services des routes ont été sensibilisés sur les menaces de cette plante exogène et les précautions à adopter lorsqu'elle est présente. Il ajoute que le Conseil Général peut faire une intervention auprès des collectivités si elles le souhaitent.

Stéphanie BRAUD indique qu'il n'y a rien dans le Contrat de Rivière Tarn amont concernant les plantes invasives.

✓ Enjeu 4 ; Patrimoine naturel

Hugues JOURDAN explique que la préservation des habitats et des espèces passe avant tout par une restauration de la fonctionnalité du milieu aquatique. Cette restauration pourra être atteinte grâce à la reconquête de l'espace de mobilité visée dans l'enjeu 2.

Stéphane SOL ajoute que l'Agence de l'Eau et le Conseil Général ont organisé une formation de 2 jours pour les techniciens de rivière sur le suivi/évaluation des actions dans le cadre des PPG. Le principe est d'anticiper dès la proposition des actions, le choix d'un indicateur qui va montrer si les travaux ont été bénéfiques pour le milieu et les espèces. Cela revient à mesurer l'efficacité et l'efficience des travaux qui auront été proposés.

✓ **Enjeu 5 ; Activité humaine**

Frédéric JEANNEAU signale que le danger au niveau du rapide de la sablière (Commune de Mostuéjols) vient des déchets qui se coincent dans les rochers. Il n'est pas question de modifier le lit de la rivière à cet endroit. Florian FERGEAULT précise qu'à titre exceptionnel la collectivité a fait intervenir une entreprise pour sortir un cadre en ferraille apporté par la crue de 2011.

Claude ALIBERT indique que les collectivités doivent maîtriser au maximum le foncier en bordure de la rivière pour éviter qu'un propriétaire privatise les rives du Tarn et également de la Dourbie.

✓ **Enjeu 6 ; Information, sensibilisation et communication**

Stéphanie BRAUD annonce que le Contrat de Rivière Tarn Amont publie une lettre d'information et que la prochaine sera consacrée au Plan Pluriannuel de Gestion des cours d'eau.

Frédéric JEANNEAU explique que lorsqu'il accompagne des groupes pour les descentes en bateau, il communique sur les richesses que l'on peut rencontrer au bord de l'eau. Ghislain MERVIEL précise également qu'il sensibilise les personnes au respect de la propreté des lieux. De plus il fournit des bidons étanches et met à disposition des chaussures fermées pour la pratique du canoë afin de conserver les berges propres.

Christian FORIR propose la mise en place de panneaux pour sensibiliser les gens contre les barrages qui sont édifiés chaque saison estivale. D'ailleurs l'information devrait être traduite en Anglais puisque les campings accueillent de nombreux vacanciers venant de l'étranger. Florian FERGEAULT précise que l'implantation de tels panneaux ne peut être imposée aux propriétaires privés et qu'il serait souhaitable de se concerter avant (lieux d'implantation, message à faire passer).

Frédéric JEANNEAU évoque le cas de la rivière Célé où sur les parcours navigables, les zones de débarquement sont clairement identifiées et des poubelles sont mises à disposition des pratiquants.

Etapas à suivre

En l'absence de remarques sur la proposition des enjeux et objectifs de gestion, nous considérerons qu'ils sont validés.

Un programme d'actions sur 5 ans sera défini pour atteindre les objectifs fixés. Ce programme ainsi que les zones prioritaires d'interventions devront être validées de façon collégiale. Ils seront proposés lors d'une prochaine réunion durant le mois d'Avril.

Liste des documents joints :

- * Présentation : PPG Tarn 28 02 13
- * Tableau synthétique des enjeux et des objectifs

A Millau, le 6 mars 2013

Rédacteur : Florian FERGEAULT

COMPTE RENDU

Réunion du 11 Juillet 2013 – Halle Viaduc - Millau

Elus présents :

Thierry TERRAL (Vice-président délégué à l'Environnement, Maire Creissels),
Claude ALIBERT (Vice-Président délégué à l'Agenda 21, Maire-Adjoint de la ville de Millau),
René CAREL (Vice-président délégué aux déchets, Conseiller municipal d'Aguessac),
Roselyne ARTAL (Adjointe au maire d'Aguessac),
Christian JULIEN (Adjoint au maire de Peyreleau),
Jean-Paul HATSCH (Maire Comprégnac),
Christian FORIR (Conseiller municipal Rivière-sur-Tarn),
Danièle VERGONNIER (Conseillère générale canton de Peyreleau, Maire la Cresse),
Hubert GRANIER (Maire Mostuéjoul),

Personnels administratifs et partenaires :

Jacques RICARD (Groupe Expert des Risques Inondations à la CCMGC),
Yvan DUTHEIL (Directeur des Services Techniques de la Mairie de Millau)
Catherine ADNET (Agence de l'Eau Adour Garonne),
Thibaut DORADO (Agence de l'Eau Adour Garonne),
Alain FRUGERE (Direction Départementale du Territoire, Police de l'eau),
Michel GRAILLE (Direction Départementale du Territoire, Agence sud),
Anne POULAIN (Cellule rivière, Conseil Général de l'Aveyron),
Matthieu ROQUES (Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, Service Départemental de l'Aveyron),
Hugues JOURDAN (Fédération de l'Aveyron pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques),
Stéphanie BRAUD (Syndicat Mixte du Grand Site des gorges du Tarn, de la Jonte et des Causses),
Céline DELAGNES (Parc Naturel Régional des Grands Causses),
Jean-Jacques CHARLES (Chargé de mission Environnement CCMGC),
Florian FERGEAULT (Technicien rivière Tarn CCMGC).

Excusés :

Josette HART (Adjointe au maire de Millau),
Roc & Canyon
Esprit Nature

Présentation

Florian FERGEAULT présente l'état d'avancement du PPG des berges et du lit du Tarn, à savoir :

- Le rappel des enjeux et des objectifs qui ont été validés
- La proposition des actions
- La présentation de l'espace de mobilité et des zones d'actions prioritaires

Les échanges se sont succédés au fur et à mesure de la présentation.

✓ **Enjeu 1 : Inondations**

Florian FERGEAULT propose des actions au sujet des inondations avec notamment l'évolution et l'extension du système d'alerte aux communes du territoire. Il précise que la Communauté de Communes n'a pas la compétence pour alerter les personnes mais elle souhaite aider les communes dans la création d'un système d'alerte (Ex de la ville de Millau). Il ajoute qu'il est important de conserver la culture du risque avec la mise en place d'une exposition mobile (Office de tourisme, école, ...).

Il propose également de lancer une réflexion sur la valorisation des déchets flottants.

Aucune remarque particulière n'a été faite.

✓ **Enjeu 2 : Fonctionnement hydromorphologique du Tarn**

Florian FERGEAULT explique comment l'espace de mobilité a été défini et indique les choix de gestion qui ont été faits à l'intérieur de cet espace. Il présente un tableau permettant de comprendre l'intérêt général de restaurer l'espace de mobilité de la rivière Tarn. Il indique que le PPG doit se concentrer en priorité sur 4 zones (Cf. Présentation PPG du 11 07 13) pour améliorer significativement l'état morphologique de la rivière et assurer la pérennité des activités présentes dans la plaine d'inondation.

Il rappelle que chaque commune s'est vu remettre une carte de l'espace de mobilité (Cf. Atlas Espace de mobilité) en attente de leurs remarques.

Christian JULIEN s'interroge sur la problématique agricole.

Florian FERGEAULT répond que cet enjeu n'est pas ressorti comme une priorité dans l'enquête communale. Il précise qu'une maîtrise foncière reste possible en cas de perte importante de terrain (indemnisation, ...) mais la priorité consiste à protéger le bâti, les infrastructures et les puits de captages en eau potable.

Claude ALIBERT précise que le PPG est ambitieux. Son application concrète demande d'une part l'implication des élus pour soutenir les projets et voter les budgets et d'autre part une aide des services de l'Etat.

Danièle VERGONNIER comprend l'intérêt des travaux de restauration de l'espace rivière et indique qu'il y a une véritable prise de conscience des gens. Elle précise que les élus soutiennent le PPG dans ses projets et que tout le monde doit être réuni autour d'une table pour en discuter.

Florian FERGEAULT explique que dans le cadre d'un PPG, les travaux peuvent prétendre à une aide de l'Agence de l'eau et du Conseil Général.

Claude ALIBERT demande si l'espace de mobilité qui a été défini correspond au PPRI (Plan de Prévention du Risques d'Inondation).

Florian FERGEAULT répond que le PPRI correspond à la limite des plus hautes eaux connues (Lit majeur) soit la crue de 1982 pour le cas du Tarn. L'espace de mobilité est un espace plus restreint qui correspond au lit moyen de la rivière (zone de plage, atterrissements, ancien méandre). Compte tenu des remblaiements importants en bordure du Tarn pendant de nombreuses années, les campings se situent actuellement dans l'espace de mobilité. Cela explique la complexité des travaux du PPG et l'importance de maîtriser le foncier.

Jean-Jacques CHARLES apporte des précisions sur les outils de maîtrise foncière et en particulier sur les ZAD (Zones d' Aménagements Différées).

Danièle VERGONNIER demande pourquoi l'intervention sur les zones prioritaires n'est pas prévue de l'amont vers l'aval.

Florian FERGEAULT indique que les travaux réalisés à un point précis auront des effets sur l'amont et l'aval. La logique voudrait que l'on procède de l'amont vers l'aval mais ces travaux sont surtout conditionnés par les opportunités foncières et les possibilités de négociation avec les riverains.

Jacques RICARD ajoute que l'on doit prendre conscience de la ressource que l'on a et qu'il ne faut pas perturber les autres activités lorsqu'on l'utilise. Il explique que chaque entreprise doit internaliser ses effets négatifs sur l'environnement dans son processus de production.

Il ajoute que la maîtrise foncière est essentielle pour restaurer l'espace de mobilité du Tarn. Il indique que dans les années 50, l'occupation du sol montrait bien l'espace de liberté du Tarn. Les personnes n'implantaient pas de cultures de valeurs sur les zones d'inondation de retour 5 ans ou 10 ans. Cet espace était laissé à la rivière (plage, gravière,...) et c'est cette limite que l'on doit retrouver aujourd'hui.

Hubert GRANIER ajoute que cet espace va revenir comme avant puisqu'à la prochaine crue importante les assurances ne vont plus suivre et les gérants vont quitter les campings.

Jacques RICARD répond en expliquant que l'objectif du PPG est justement de conserver les activités avec un espace de mobilité.

✓ Enjeu 3 ; Ripisylve

Florian FERGEAULT indique que la végétation doit être entretenue pour conserver la fonctionnalité de la ripisylve qui sert de zone tampon entre le milieu terrestre et le milieu aquatique. Des secteurs seront entretenus tout au long du PPG et notamment en milieu urbain et périurbain.

Il ajoute que la Communauté de Communes, en collaboration avec le Conseil Général de l'Aveyron, a fait une réunion d'information sur les plantes invasives et qu'elle sera reconduite ultérieurement pour sensibiliser un plus grand nombre de personnes (employés communaux, riverains, loueurs de canoë, pêcheurs,...).

✓ Enjeu 4 ; Patrimoine naturel

Florian FERGEAULT explique que les travaux ne devront pas impacter les espèces qui présentes dans le cours d'eau. Ainsi, certains embâcles pourront être conservés lorsqu'ils ne provoquent pas d'effet négatif sur une rive opposée. Les souches et les branches constituent de véritables abris et garde-mangers pour les organismes aquatiques.

✓ Enjeu 5 ; Activité humaine

Hugues JOURDAN explique les enjeux du SDDL (Schéma Départemental du Développement du Loisir Pêche). L'idée est de mettre en avant le potentiel halieutique à des endroits stratégiques sur le département de l'Aveyron et le Tarn en fait partie.

Florian FERGEAULT indique que le PPG doit aller dans ce sens en facilitant l'acquisition des baux de pêche pour contribuer au développement des parcours. C'est un moyen de mettre en valeur la rivière (parcours de pêche familiale par exemple).

✓ Enjeu 6 ; Information, sensibilisation et communication

Danièle VERGONNIER s'interroge sur la redondance des actions de communication et d'information.

Stéphanie BRAUD précise que les actions du Contrat de Rivière et du PPG sont complémentaires. Plusieurs animations ont été menées avec des écoles de la Communauté de Communes.

✓ Autres questions

Alain FRUGERE demande si le PPG s'étend également sur les affluents du Tarn.

Claude ALIBERT indique que les affluents principaux du Tarn font l'objet d'un PPG portés par des syndicats de rivières (PPG Jonte, Dourbie et Cernon).

Florian FERGEAULT précise que le PPG Tarn s'établit prioritairement sur l'axe principal et ne prévoit pas pour le moment la gestion des petits affluents comme le Lumansonesque, le Pissarote ou le ruisseau du Bourg. Le PPG sera étendu ultérieurement selon les besoins et les possibilités de convention avec les communes hors de la Communauté.

Roseline ARTAL demande si le projet d'un chenal secondaire au niveau de Paulhe a été abandonné.

Jacques RICARD répond que ce projet est pris en compte dès à présent dans le PPG puisque la plaine de Paulhe est classée en zone d'action prioritaire.

Florian FERGEAULT ajoute qu'un bureau d'études sera prochainement missionné pour faire des levés topographiques sur la zone. Cette étude suit son cours. Les élus et les riverains seront tenus informés de l'avancement de ce projet.

<u>Etapes à suivre</u>

Un calendrier prévisionnel des travaux d'entretien et de restauration des berges sera fait. Le PPG doit établir les coûts et les financements associés pour chacune des actions, notamment pour la restauration de l'espace de mobilité au niveau des zones prioritaires.

Une prochaine réunion sera organisée courant Septembre.

Liste des documents joints à la suite du compte rendu :

- * Tableau synthétique des enjeux, des objectifs et du programme d'actions prévisionnel
- * Atlas de l'espace de mobilité et des zones prioritaires

A Millau, le 23 Juillet 2013

Rédacteur : Florian FERGEAULT

COMPTE RENDU

Réunion du 24 Octobre 2013 – Salle des Consuls - Millau

Elus présents :

Thierry TERRAL (Vice-président délégué à l'Environnement, Maire Creissels),
Claude ALIBERT (Vice-Président délégué à l'Agenda 21, Maire-Adjoint de la ville de Millau),
Josette HART (Adjointe au maire de Millau),
Achille FABRE (Maire de Paulhe),
Aimé HERAL (Maire d'Aguessac),
René CAREL (Vice-président délégué aux déchets, Conseiller municipal d'Aguessac),
Jean LEYMARIE (Maire de Peyreleau),
Christian JULIEN (Adjoint au maire de Peyreleau),
Jean-Paul HATSCH (Maire Comprégnac),
Christian FORIR (Conseiller municipal Rivière-sur-Tarn),
Hubert GRANIER (Maire Mostuéjols),

Personnels administratifs et partenaires :

Jacques RICARD (Groupe Expert des Risques Inondations à la CCMGC),
Yvan DUTHEIL (Directeur des Services Techniques de la Mairie de Millau)
Thibaut DORADO (Agence de l'Eau Adour Garonne),
Alain FRUGERE (Direction Départementale du Territoire, Police de l'eau),
Michel GRAILLE (Direction Départementale du Territoire, Agence sud),
Cécile MERLET (Cellule rivière, Conseil Général de l'Aveyron),
Hugues JOURDAN (Fédération de l'Aveyron pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques),
Céline DELAGNES (Parc Naturel Régional des Grands Causses),
Jean-Jacques CHARLES (Chargé de mission Environnement CCMGC),
Florian FERGEAULT (Technicien rivière Tarn CCMGC).

Excusés :

Guy DURAND (Maire de Millau),
Danièle ARAGON (Vice-présidente déléguée au Développement Economique, conseillère municipale de Millau)

Présentation

Florian FERGEAULT présente les différentes fiches actions prévues dans le Programme Pluriannuel de Gestion des berges et du lit du Tarn. Il détaille les secteurs concernés par les travaux, les années d'intervention, le budget prévisionnel et un plan de financement associé.

Les échanges se sont succédés au fur et à mesure de la présentation.

✓ Actions sur les Inondations

Le PPG propose d'aider les communes à mettre en place un suivi sur les niveaux d'eaux lors des crues (carnet de suivi, points repères) et de désigner une personne référente par commune.

Claude ALIBERT ajoute qu'il serait opportun d'intégrer l'Association des Riverains du Tarn et de la Dourbie dans cette démarche, notamment pour le recueil de données sur les inondations.

Lancement d'une réflexion sur la valorisation des déchets flottants.

Josette HART demande si on a des retours d'expériences ou des exemples dans ce domaine.

Hugues JOURDAN indique qu'il y a des exemples dans le département au niveau du barrage de Castelnau Lassouts et au barrage de Pinet.

Florian FERGEAULT propose de se renseigner à ce sujet.

✓ Actions pour la restauration du fonctionnement hydromorphologique du Tarn

Florian FERGEAULT rappelle comment l'espace de mobilité a été défini et indique les choix de gestion qui ont été faits à l'intérieur de cet espace, notamment au niveau des 4 zones prioritaires d'actions. Il précise les types de travaux à réaliser, un estimatif du coût et indique que le soutien des communes sera indispensable pour la maîtrise foncière.

Jean-Jacques CHARLES apporte des précisions sur les outils de gestion foncière et en particulier sur les ZAD (Zones d'Aménagements Différées) nécessaire à une maîtrise des terrains par les collectivités locales.

Hugues JOURDAN ajoute qu'il est possible de classer l'espace de mobilité en ENS (Espace Naturel Sensible) ce qui permet d'avoir un droit de préemption. Cécile MERLET confirme cette possibilité et précise que cet outil peut être élaboré en complément du PPG.

Yvan DUTHEIL indique qu'il sera opportun de notifier également les zones potentielles d'aménagement dans le PPG.

Jean LEYMARIE indique que le lit du Tarn a considérablement évolué. Les riverains de Peyreleau ont perdu beaucoup de terrain alors que les riverains de Mostuéjouls en ont gagné. Il précise que les campings se sont implantés sur des remblais et qu'aujourd'hui ils se protègent des crues avec des enrochements.

Florian FERGEAULT précise que le Tarn a bien évolué au sein de son espace de mobilité. D'ailleurs la limite qui a été définie tient compte du tracé de la rivière antérieur à l'implantation des campings (tracé de 1948).

Hubert GRANIER fait remarquer que naturellement le Tarn va reprendre ses droits et que les assurances des campings ne pourront plus indemniser de tels dégâts.

Jacques RICARD indique que justement le PPG vise à restaurer l'espace de mobilité de la rivière tout en conservant les activités présentes, notamment dans l'intérêt de conserver l'économie de la vallée.

✓ **Actions pour la gestion de la ripisylve**

Florian FERGEAULT indique que la végétation rivulaire sera entretenue pour conserver sa fonctionnalité et éviter de déstabiliser les berges. Des tranches de travaux annuelles seront effectuées.

Claude ALIBERT ajoute que l'entretien et la gestion de la ripisylve s'inscrit dans le cadre des trames Vertes et Bleues.

Cécile MERLET précise que le Conseil Général peut financer à hauteur de 10% pour la protection des berges en génie et 10% pour les plantations de ripisylve à condition que ce ne soit pas dans le cadre d'aménagement paysager.

Florian FERGEAULT indique que les zones de stockage de bois mort seront entretenues régulièrement.

Yvan DUTHEIL propose d'ajouter la parcelle rive droite en aval de la chaussée de Troussy qui fait l'objet d'accumulation importante de bois lors des crues.

Au sujet des plantes invasives, Cécile MERLET souligne la volonté du Conseil Général pour communiquer et informer les personnes. Elle indique qu'il soutient les collectivités pour toute action (sensibilisation, site pilote,...).

✓ **Actions pour la préservation de la biodiversité du Tarn**

Florian FERGEAULT propose l'élaboration d'un guide des bonnes pratiques d'entretien de la ripisylve à destination des riverains pour conserver au mieux les berges. Il présente les projets de diversification des faciès d'écoulement sur les secteurs de dalles (zone de confluence).

Cécile MERLET précise que l'acceptation des travaux passera par de la concertation et de la sensibilisation avec les riverains.

Hugues JOURDAN indique que la Fédération Départementale de Pêche peut apporter son soutien pour la mise en place d'un suivi et potentiellement pour une partie du financement des travaux.

Florian FERGEAULT propose de participer aux suivis du milieu et des espèces avec les partenaires techniques.

Claude ALIBERT indique qu'il serait opportun de mettre en place un suivi sur la loutre qui recolonise nos rivières depuis quelques années et de mieux informer les gens sur le rôle et l'intérêt de ce mammifère protégé.

✓ **Actions pour la gestion des activités au sein de l'espace rivière**

Florian FERGEAULT présente les actions pour améliorer le partage de la rivière pour les différentes activités, avec notamment la mise en place de panneaux dans les rapides délicats en canoë.

Il précise que dans le cadre de travaux sur des propriétés privées, les droits de pêche reviendront à l'association locale de pêche durant toute la période de Déclaration d'Intérêt Général.

En ce qui concerne la possibilité d'extension de la Trace Verte du Viaduc, Jean-Jacques CHARLES indique que cette réflexion est d'ores et déjà lancée dans le cadre du plan de développement du vélo au sein du territoire communautaire.

✓ **Actions pour information, sensibilisation et communication**

Florian FERGEAULT propose de sensibiliser les scolaires et le public par le biais d'animations organisées par des structures telles que le CPIE (Centre Permanent d'Initiative en l'Environnement) ou l'école de pêche fédérale.

Thibaut DORADO ajoute que l'Agence de l'Eau met à disposition des collectivités des outils de communication (expo, film).

✓ **Autres**

Florian FERGEAULT présente un tableau synthétique du budget prévisionnel par année et pour chaque enjeu.

Thibaut DORADO confirme que l'Agence de l'Eau Adour-Garonne aide les collectivités à mettre en place leur PPG. Il explique que compte tenu de l'ambition du PPG Tarn et de la prise en

compte du volet hydromorphologique, que les taux d'aide de l'Agence de l'Eau devraient être à hauteur de 60%.

Il précise que l'Agence de l'Eau n'aide pas directement pour le volet inondation mais qu'elle participe par le biais du poste de technicien de rivière qu'elle subventionne.

Alain FRUGERE indique que le PPG doit être cohérent avec le SDAGE et que cette cohérence doit être indiquée dans le document.

<u>Etapes à suivre</u>

Florian FERGEAULT indique que pour engager des fonds publics sur des propriétés privées, les collectivités doivent au préalable recourir à une procédure de déclaration d'intérêt général, comme le stipulent les articles L151-36 à L151-40 du Code rural. Le caractère général est prononcé par arrêté préfectoral après enquête publique. Cette dernière permettrait également l'institution de servitudes de passage sur des propriétés privées.

Pour la période 2014-2018, il est proposé de solliciter le préfet de l'Aveyron afin que les travaux de restauration et d'entretien des berges et du lit du Tarn, planifiés dans le cadre d'un Programme Pluriannuel de Gestion et portés par la Communauté de Communes Millau Grands Causses, fassent l'objet d'une déclaration d'intérêt général.

Dans l'optique de valider le PPG et de lancer la demande de DIG, il est demandé aux communes de faire si nécessaire leurs remarques au plus vite. Il est rappelé que chaque commune devra approuver ce programme de gestion du Tarn dans le cadre de l'enquête publique qui aura lieu lors de la Déclaration d'Intérêt Général.

Liste des documents joints à la suite du compte rendu :

- Détail prévisionnel du Programme Pluriannuel de Gestion des berges et du lit du Tarn (2014-2018)

A Millau, le 13 Novembre 2013

Rédacteur : Florian FERGEAULT

2013/©10



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE**

L'an deux mille treize, le 20 novembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté s'est assemblé en session ordinaire à la Halle Viaduc, place de la Capelle à Millau, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Guy DURAND.

Objet : Programme Pluriannuel de Gestion des berges et du lit du Tarn : approbation du projet, de son plan de financement et demandes de subventions.

PJ : Programme Pluriannuel de Gestion.

Etaient présents : Claude ALIBERT, Danièle ARAGON, Gérard ARNAL, Catherine BALARD, Pierre BARRE, Emilienne BOULOUIS, René CAREL, Monique CASTAN, Esther CHUREAU, Nadine COMPAN, Pierre COSTES, Albine DALLE, Corinne DELMAS, Aimé DEROUSSE, Paul DUMOUSSEAU, Guy DURAND, Frédéric FABRE, Didier GALTIER, Miguel GARCIA, Jean-Paul HATSCH, Zahia HEBILI, Marie-Thérèse HENRIOT-AUBERY, Christian JULIEN, Robert LAPEYRE, Claudine MARTINELLI, Marie-Laure MAYOT, Patricia MICHALAK, Anne PAILHAS, Gérard PRETRE, Pierre SAIZONOU, Bernard SAUVEPLANE, Thierry TERRAL, Danièle VERGONNIER.

Etaient absents excusés : Jérôme ALIROL, Valérie AMARI, Serge BOISSEAU, Alain CARTAYRADE, Sylvie CASTALIAN, Yannick CAUMES, Michel CLUZEL, Max DALET, Martine DEBON, Ahmed EDDARRAZ, Joël ESPINASSE, Achille FABRE, Chantal GAFFIER, Jacques GODFRAIN, Jean-Dominique GONZALES, Hubert GRANIER, Josette HART, Lucien JONQUET, Béatrice MARRE, Christian PLAGNES, Bernard POURQUIE, Jackie ROMERO, Serge SECAIL, Isabelle TROTOUIN.

Les membres ci-après avaient respectivement délégué leurs mandats à :

- Valérie AMARI à Danièle ARAGON
- Alain CARTAYRADE à Aimé DEROUSSE
- Yannick CAUMES à Pierre BARRE
- Michel CLUZEL à René CAREL
- Max DALET à Thierry TERRAL
- Martine DEBON à Marie-Thérèse HENRIOT AUBERY
- Joël ESPINASSE à Christian JULIEN
- Achille FABRE à Bernard SAUVEPLANE
- Jacques GODFRAIN à Patricia MICHALAK
- Hubert GRANIER à Nadine COMPAN
- Josette HART à Guy DURAND
- Lucien JONQUET à Robert LAPEYRE
- Bernard POURQUIE à Danièle VERGONNIER
- Jackie ROMERO à Gérard PRETRE
- Serge SECAIL à Claude ALIBERT
- Isabelle TROTOUIN à Marie-Laure MAYOT

Un scrutin a eu lieu, Madame Catherine BALARD a été nommée pour effectuer les fonctions de secrétaire.

Monsieur Jean-François DUMAS, Directeur Général des Services de la Communauté de Communes de Millau Grands Causses, a été désigné comme Secrétaire auxiliaire de séance.

Thierry TERRAL, rapporteur, expose à l'assemblée que la Communauté de Communes Millau Grands Causses, dans le cadre de ses compétences en matière d'environnement, assure depuis de nombreuses années l'entretien et la restauration des berges et du lit du Tarn.

Il rappelle qu'elle a élaboré un Programme Pluriannuel de Gestion pour les années à venir en approfondissant notamment l'aspect hydromorphologique de la rivière (étude de la morphologie des cours d'eau, notamment l'évolution des profils en long et en travers), avant de définir par secteur les travaux à réaliser. Ce document qui est un schéma directeur d'aménagement est également nécessaire pour la mobilisation des financements extérieurs.

Il expose l'état des lieux-diagnostic qui a mis en évidence des atouts et des faiblesses :

- l'hydrosystème Tarn est un élément essentiel du développement, de l'aménagement et de l'attractivité du territoire actuel communautaire (aspects : économique, agricole, touristique, environnemental et sociétal),
- les aménagements tels que les enrochements et le remblaiement de l'espace de mobilité du Tarn ont des répercussions sur l'état du cours d'eau et sur notre quotidien (besoin de traitement de l'eau potable, attractivité du territoire réduite, perte de biodiversité, etc...).

Il précise qu'il a permis de définir plusieurs enjeux :

- A- gérer les risques liés aux inondations,
- B- restaurer le fonctionnement hydromorphologique du Tarn,
- C- gérer la végétation rivulaire,
- D- préserver la biodiversité de la vallée du Tarn,
- E- assurer le bon déroulement des activités au sein de l'espace rivière,
- F- communiquer et mettre en valeur les richesses de la rivière Tarn.

Il indique que pour répondre à ces enjeux, un programme sur 5 ans a été proposé, il s'appuie sur un projet de restauration de l'espace naturel de mobilité de la rivière Tarn.

Le programme de restauration de l'espace naturel de mobilité de la rivière Tarn :

Il s'articule autour d'un double objectif qui est de rétablir un fonctionnement écologique de la rivière et de préserver les enjeux et les usages présents.

Il peut être atteint par la mise en œuvre de moyens techniques relativement légers, comme le remodelage des berges de manière à les amener à une pente assurant leur stabilité mécanique sans que soient nécessaires des travaux de confortement.

Au-delà de cette option minimale, diverses variantes peuvent être envisagées portant sur l'importance du remodelage et de la restauration. Dans certains cas, il est possible de remettre en question le tracé en plan de la rivière. Cela permet de créer un lit moyen en élargissant une risberme de manière à créer un espace directement relié au lit vif. Cette option prendra en compte la réorganisation des emplacements de bordure de camping vers des espaces moins vulnérables aux inondations.

L'augmentation de la section peut alors être compensée par un boisement plus ou moins dense de cet espace, réduisant les vitesses d'écoulement en crue, stabilisant les sols et présentant un intérêt paysager et de loisirs.

Sur la base du diagnostic, il a été recensé plusieurs sites prioritaires (Plaine de St-Martin à Peyreleau/Mostuéjols, St-Hilarin à Rivière-sur-Tarn, la plaine Cambon à la Cresse et la plaine de Paulhe) et sites potentiels dont l'aménagement permettrait de participer à une restauration de l'équilibre morphologique du Tarn.

Des études hydrauliques seront effectuées préalablement aux phases de travaux sur chaque zone prioritaire afin de définir précisément l'impact et le bénéfice des opérations.

La réussite de ces actions exige un large consensus avec les propriétaires riverains et un soutien des communes pour faciliter la maîtrise foncière. Il est proposé lors du renouvellement ou de la modification des documents d'urbanisme, que l'espace de mobilité soit intégré et que des emplacements lui soient réservés.

Ce programme phare et novateur dans la gestion des cours d'eau est le premier PPG hydromorphologique du département de l'Aveyron et le deuxième de la région.

Les actions complémentaires :

Pour répondre à l'ensemble des enjeux, d'autres actions ont été proposées notamment :

- entretenir la végétation rivulaire,
- enlever les embâcles après les crues et nettoyer les zones de stockage du bois mort,
- réfléchir à un système de valorisation des déchets flottants,
- conserver la culture du risque d'inondation par le biais d'une exposition mobile,
- sensibiliser le public, les professionnels et les scolaires.

Le détail des actions est présenté dans le tableau prévisionnel PPG 2014-2018 ci-joint.

Tout le linéaire du Tarn est donc pris en compte par des travaux d'entretien de la végétation. Des tranches de travaux se succéderont sur les différents secteurs de la vallée.

Les moyens humains :

La Communauté de Communes est partie prenante dans la mise en œuvre de ces actions avec le soutien des communes du territoire. Elle a récemment renforcé ces équipes avec le recrutement de son technicien de rivière.

Les partenaires techniques locaux seront associés à cet outil de gestion (Association des riverains du Tarn et de la Dourbie, Centre Permanent d'Initiative à l'Environnement, Association de pêche de locale, loueurs de canoës, Halieutitarn, etc...).

Dépenses HT :

Prévisionnel Budgétaire pour le Programme Pluriannuel de Gestion des berges et du lit du Tarn						
	2014	2015	2016	2017	2018	Total PPG Sans
Agence de l'eau Adour-Garonne	131637	145094	138837	141441	136437	693446
Conseil Régional Midi-Pyrénées	18710	21153	20110	20544	19710	100227
Conseil Général de l'Aveyron	18710	21153	20110	20544	19710	100227
Communauté de Communes Millau Grands Causses	59719	60104	58519	59387	57719	295448
Total HT	228 776 €	247 504 €	237 576 €	241 916 €	233 576 €	1 189 348 €

Prévisionnel Budgétaire pour chaque enjeu (5 ans)								
	A-Inondation	B-Hydro morphologie	C-Ripisylve	D-Biodiversité	E-Activités Humaines	F-Information Communication	Technicien de Rivière	Total HT
AEAG	0	426285	151061	24000	0	2100	90000	693 446 €
CR MP	0	71050	25177	4000	0	0		100 227 €
CG 12	0	71050	25177	4000	0	0		100 227 €
CCMGC	25000	142095	50853	10000	4000	3500	60000	295 448 €
Total HT	25 000 €	710 480 €	252 268 €	42 000 €	4 000 €	5 600 €	150 000 €	1 189 348 €

Recettes :

Du fait de son caractère ambitieux, ce programme de gestion bénéficie d'un taux d'aide bonifié de la part de l'Agence de l'eau Adour-Garonne à hauteur de 60 % (compte tenu de son aspect hydromorphologique) pouvant aller jusqu' à 80 % d'aide dans le cadre d'acquisition foncière.

- Agence de l'eau Adour-Garonne (60 %) :	693 446 €
- Conseil Régional Midi Pyrénées (8 %) :	100 227 €
- Conseil Général de l'Aveyron (8 %) :	100 227 €
- Communauté de Communes Millau Grands Causses (24 %) :	295 448 €
Total :	1 189 348 €

Il explique que pour engager des fonds publics sur des propriétés privées, les collectivités doivent au préalable recourir à une procédure de déclaration d'intérêt général, comme le stipulent les articles L151-36 à L151-40 du Code rural. Le caractère général est prononcé par arrêté préfectoral après enquête publique. Cette dernière permettrait également l'institution de servitudes de passage sur des propriétés privées.

Il propose, pour la période 2014-2018, de solliciter le Préfet de l'Aveyron afin que les travaux de restauration et d'entretien des berges et du lit du Tarn, planifiés dans le cadre d'un Programme Pluriannuel de Gestion et portés par la

Communauté de Communes Millau Grands Causses, fassent l'objet d'une déclaration d'intérêt général.

Où cet exposé,

Après en avoir délibéré,

Le conseil de la Communauté, à l'unanimité des membres présents, conformément à l'avis de la commission environnement/gestion des déchets et du Bureau :

1. approuve le Programme Pluriannuel de Gestion des berges et du lit du Tarn 2014-2018 et son plan de financement,
2. approuve l'intérêt général de ces travaux,
 3. autorise Monsieur le Président à solliciter des subventions auprès des partenaires financiers,
 4. autorise Monsieur le Président à entreprendre les démarches nécessaires auprès des services de la Préfecture pour effectuer cette Demande d'Intérêt Général,
 5. autorise le Monsieur le Président à signer tous documents, à intervenir à cet effet, et notamment les conventions nécessaires à la réalisation des travaux.

Fait et délibéré à Millau,
Les jour, mois et an que dessus,
Pour copie conforme
Le Président,
Guy DURAND

ANNEXE 5 ; Compte rendu de la Réunion GERI du 7 Mars 2013

Réunion du 7 Mars 2013 – Salle des Consuls – Millau

Elus présents :

Claude ALIBERT (Vice-Président délégué à l'Agenda 21, Maire-Adjoint de la ville de Millau),
Christian FORIR (Conseiller municipal Rivière-sur-Tarn),
Jean-Paul HATSCH (Maire Comprégnac),
Christian JULIEN (Maire-Adjoint de Peyreleau).

Association des Riverains du Tarn et de la Dourbie :

Didier MARTINEZ (Président)
Alain AGNEL (Membre)
Deny PLANCKE (Membre)
Didier COMPAN (Membre)

Personnels administratifs et partenaires :

Jacques RICARD (Comité scientifique du Parc Naturel Régional des Grands Causses et Groupe d'Etude et de Réflexion sur les Inondations),
Michel GRAILLE (Direction Départementale du Territoire)
Yvan DUTHEIL (Directeur des services Techniques de la ville de Millau)
Florian FERGEAULT (Technicien rivière Tarn CCMGC).

Excusés :

Thierry TERRAL (Vice-président délégué à l'Environnement, Maire de Creissels),
Aimé HERAL (Maire d'Aguessac),
Jean-Jacques CHARLES (Chargé de mission Environnement CCMGC),

Rappel

Claude ALIBERT rappelle que la Communauté de Communes Millau Grands Causses est en cours d'élaboration du Plan Pluriannuel de Gestion (PPG) des berges et du lit du Tarn. Cet outil aide les collectivités à mettre en œuvre une gestion globale et cohérente de l'espace rivière afin de préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques, tout en tenant compte des enjeux et des usages présents sur le territoire.

Présentation

Florian FERGEAULT présente les principaux axes de travaux de la Communauté en matière de gestion du Tarn pour l'année 2013, à savoir :

- Le Plan Pluriannuel de Gestion des berges et du lit du Tarn (Enjeux et objectifs),
- La communication (Refonte du site internet de la CDC avec page web concernant la rivière Tarn),
- Travaux de protection des berges (Exemple de restauration derrière le stade de Millau)

Les échanges se sont succédés au fur et à mesure de la présentation.

Projet de microcentrale à la chaussée du Pont Lerouge

Claude ALIBERT introduit le sujet en expliquant que la Ville de Millau n'a pas été défavorable au projet puisque l'assise du Vieux Moulin doit être confortée et la chaussée du pont Lerouge doit être restaurée. Ces travaux sont importants car la chaussée conserve une cote d'eau pour le stade d'eau vive et maintien le niveau d'eau de la nappe alluviale de la Graufesenque.

Didier MARTINEZ s'interroge sur le fait que la Ville de Millau n'exploite pas la chaussée au lieu d'un privé.

Claude ALIBERT explique qu'il s'agit d'un investissement lourd que la municipalité ne peut pas supporter.

Didier COMPAN indique qu'une autre digue va être faite. D'après les plans, il n'y a pas de construction d'un canal d'aménagé à la turbine.

Didier MARTINEZ s'interroge sur l'impact de l'édifice lors des crues.

Yvan DUTHEIL apporte les réponses techniques :

- Il n'y aura pas de canal de fuite
- La machine sera intégrée dans la chaussée
- Il n'y aura pas de grillage en bordure
- Il n'y aura pas de structure émergente

Jacques RICARD ajoute que les arbres ne pourront pas s'arrêter car il n'y a pas de super structure.

Yvan DUTHEIL explique que la chaussée du pont Lerouge sert pour l'eau que les Millavois boivent tous les jours. En temps normal, 2/3 de l'eau vient de la Graufesenque et 1/3 de l'Espérelle. Lors des crues et du troublement des eaux du Tarn et de la Dourbie, 100% de l'eau vient des forages de la Graufesenque.

Jacques RICARD signale qu'il y a 3 forages dans la Graufesenque. L'eau prélevée dans cette nappe est claire grâce à la cote de la chaussée. De plus, la plaine alluviale permet de déminéraliser l'eau.

Claude ALIBERT précise qu'à l'époque, il y avait le projet d'installer une turbine Caplan au pont Lerouge. La municipalité a évité l'implantation de cette turbine qui nécessitait de dériver 300m de cours d'eau.

Didier COMPAN souhaite que la turbine soit installée en rive droite et non du côté de la Maladrerie.

Didier MARTINEZ ajoute que le projet est flou et qu'il faut se remettre autour d'une table pour parler des cotes de l'ouvrage et de la microcentrale. Il précise aussi qu'il n'a jamais eu les cotes alors qu'il les avait demandées. Il doit rencontrer prochainement Monsieur SEVIGNE. Il explique qu'il va soumettre les cotes à l'UNALCI (Union Nationale de Lutte Contre les Inondations) pour que les ingénieurs les étudient.

Claude ALIBERT précise une nouvelle fois que la turbine ne fonctionnera que lorsque les niveaux d'eau seront au-dessus de la cote de la chaussée (surverse).

Jacques RICARD explique que la DIREN va refaire l'étalonnage de la station hydrométrique car il y aura un changement avec la turbine de la Glacière.

Eperon au pont Lerouge

Didier MARTINEZ souhaite faire un éperon sur la dernière pile (Rive gauche) du pont Lerouge pour éviter l'accumulation des arbres dans l'arche.

Jacques RICARD montre les courants principaux en crue et explique que le Tarn érode et dépose. Il indique qu'un éperon serait mieux qu'une pile de pont plate.

Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques

Didier MARTINEZ indique que l'association des riverains étudie la Loi sur l'eau avec les documents fournis par Florian FERGEAULT. Les explications apportées lors d'une rencontre préalable au GERI leurs avaient permis de mieux comprendre cette loi. Il ajoute que les gens jettent n'importe quoi et qu'il faudrait plus de présence de la police de l'eau.

Florian FERGEAULT explique que nous avertissons l'ONEMA dès que l'on constate des remblais ou des déchets. Il indique que le service de l'Aveyron ne compte que 8 agents pour un 8500km de cours d'eau à surveiller. Il est donc difficile de mettre un agent derrière chaque personne.

Jacques RICARD précise que le SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) sera opposable au tiers et donc qu'il faut inscrire les projets dans cet outil d'orientation.

Parc des sports

Didier MARTINEZ s'interroge sur les remblais au niveau du parc des sports

Claude ALIBERT indique qu'ils ont été autorisés le temps des travaux et qu'ils seront ensuite enlevés.

A Millau, le 11 mars 2013

Rédacteur : Florian FERGEAULT

Didier Martinez : « On va interpeller les candidats »

Environnement | L'association des riverains du Tarn et de la Dourbie tenait jeudi son assemblée.

Alors que l'hiver arrive, êtes-vous inquiets des potentiels phénomènes d'inondation ?

On est évidemment très vigilant, même si pour le moment nous sommes un peu dans l'expectative. Nous serons particulièrement attentifs aux façons de bien prévenir et gérer les risques. Je suis notamment inquiet pour l'hôtellerie de plein air et pour l'artisanat, qui à chaque fois sont touchés de plein fouet par les crues. Or, si un cas se reproduit à Millau, tout le monde sera concerné. Et je peux vous assurer que la ville aurait beaucoup de mal à s'en relever.

Comment travaillez-vous avec la municipalité dans ce domaine ?

C'est avant tout un dialogue. Jeudi encore (lors de l'AG, ndlr), monsieur le maire est intervenu. Des questions précises ont été posées. Des réponses nous ont été apportées sur la dernière passe à poissons, sur le parking à poids lourds du boulevard Jean-Gabriel... Le tout dans un débat salué par tous pour sa démocratie. Sans noms d'oiseaux. Et avec des jeunes cette fois, précisons-le. Mais je le répète, il faut avancer. On est toujours dans des dossiers très longs à aboutir. Il faut accélérer les choses.

Quels dossiers alimentent principalement vos préoccupations ?

Ils sont nombreux, mais je pense d'abord au projet de la deuxième microcentrale située rive gauche du Tarn. Je m'y oppose catégoriquement. Je serai ferme, et une rencontre est prévue avec Monsieur Sévigné. Parlons également de ce projet d'aménagement au niveau de la microcentrale de La Glacière, situé en zone inondable. Une partie restauration est prévue, ainsi que l'aménagement d'une salle à disposition des associations. Mais l'entreprise Sévigné ne dispose pas encore des autorisations préalables. C'est long. Il y a aussi ces innombrables décharges qui polluent nos berges. On souhaite également continuer de travailler avec le Groupe d'échange sur le risque d'inondation (Geri), car on est en première ligne.

En cette année électorale, votre discours évolue-t-il auprès des politiques ?

Sensiblement, oui. Il faut que cela puisse tourner à notre avantage. Je vais contacter



■ Il est le président du collectif depuis 5 ans.

tous les candidats aux prochaines municipales à Millau et leur remonter nos questions après une concertation préalable entre riverains le 28 novembre prochain. Ils vont nous recevoir, et nous attendrons d'eux des réponses précises et des engagements concrets. On va être très attentifs aux programmes, principalement en ce qui concerne la lutte contre les risques d'inondations. On va continuer de se battre pour se faire entendre, être actifs dans le débat politique. Et quand on sait que des élections se jouent parfois à dix voix près... À bon entendeur, salut !

Et une fois le prochain maire élu ?

Il ne faudra rien lâcher. En 2014, nous allons nous mettre au travail avec le Geri et rencontrer l'équipe municipale élue. Il sera programmé une journée de prévention sur les risques d'inondation à Millau. Mais pour cela, il faut se réunir autour de la table. Moi, je travaille centimètre par centimètre. Le bureau m'a fait confiance pour les cinq prochaines années, et tant que je serai capitaine du navire, je peux vous assurer que je serai intransigeant sur tous les dossiers. Je serai ferme sur mes positions. Comptez sur moi pour que les choses bougent !

Recueilli par VICTOR GUILLOTEAU

vguilloteau@midilibre.com

CAUSSES TOUJOURS

Méprise Quand les élèves se mélangent un peu les pédales

Directeur départemental de la sécurité publique, Noël Torres assistait hier au dévoilement de la plaque devant le collège Marcel-Aymard (lire en page suivante) en uniforme de cérémonie. Une tenue sur laquelle quelques enfants se sont un peu mélangés les pédales, après les discours évoquant le second conflit mondial. « Pardon monsieur, vous êtes Allemand ? », lui ont demandé certains. Raté.

Mais de quoi se rappeler au souvenir des petits malins qui avaient chambré la préfète coiffée de son tricorne lors de la récente venue de Manuel Valls. « Oh, y a même la reine d'Angleterre ! », avaient rigolé les chenapans.

Souvenir Kader Arif et les 1789 arbres

« J'ai un attachement particulier à cette ville de Millau. » C'est ainsi que le ministre a débuté son discours, hier. Alors jeune conseiller du ministre de l'Éducation Lionel Jospin, Kader Arif avait été marqué par l'initiative millavoise à laquelle il avait assisté en 1989, lorsque 1789 "arbres de la liberté" furent plantés par les enfants sur le Larzac.

Saint-Rome Attention, arnaque aux calendriers

Un individu se prétendant des services de collecte des encombrants fait, ces jours-ci, du porte-à-porte dans la commune de Saint-Rome-de-Cemon, pour présenter un calendrier. En fait, cette personne n'appartient en rien à ce service. Il s'agit d'un usurpateur. Malheureusement, plusieurs habitants ont déjà été abusés. Toute personne victime de ce démarchage est invitée à le refuser et à contacter la gendarmerie.

Lutter contre les crues reste le crédo de l'association



Le président Didier Martinez (micro en main) a fait monter sur la scène l'ensemble des membres du bureau pour les présenter à l'assistance de la salle René-Rieux.

AMÉNAGEMENT La lutte contre les crues reste un combat toujours d'actualité et notamment celui des membres de l'association des Riverains du Tarn et de la Dourbie. Son président Didier Martinez l'a rappelé en ouverture de l'assemblée générale de l'association qui se tenait jeudi au Créa.

Face à une assistance relativement importante, Didier Martinez a comme à son habitude animé cette réunion avec son franc-parler n'hésitant pas à interpellé les élus présents pour obtenir des réponses directes. Une chose est sûre, l'association reste attentive à tout ce qui se passe sur l'une ou l'autre des deux rivières. Elle regrette parfois « le manque de concertation ou d'information » dont fait preuve la mairie et elle l'assimile à de la dissimulation.

A l'inverse, Didier Martinez a mis en avant la totale transparence dont fait preuve l'entreprise Sévigné à son égard en ce qui concerne les travaux réalisés à La Glacière avec la mise en place de la microcentrale. En ce qui concerne la deuxième microcentrale qui doit être installée sur la rive gauche du Tarn, au niveau de la Maladrerie, l'association a

réaffirmé son opposition à ce projet.

Marc Sévigné était présent lors de cette assemblée. Il est intervenu à l'invitation du président pour rappeler qu'il avait les deux arrêtés de la préfecture lui permettant l'installation des deux microcentrales. « La première est installée. Pour la deuxième des mesures complémentaires

crois qu'à un moment, il faut ouvrir le débat et que les gens fassent confiance aux entrepreneurs locaux. On a besoin en Aveyron d'avoir des gens qui ont envie d'investir ».

Ce dernier lui répondait en expliquant qu'il attendait de connaître le projet et ses possibles répercussions à l'occasion d'une crue. « Je ne suis pas contre pour être contre. Je suis interrogatif »

Une interrogation à laquelle la prochaine rencontre avec Marc Sévigné devrait répondre puisque des éléments plus techniques devraient être connus. Cette assemblée a été aussi l'occasion pour les participants d'apprendre qu'un programme pluriannuel de gestion des berges et du lit du Tarn sur 5 ans allait être mis en place pour une somme conséquente de 1,4 million d'euros. Nous évoquons par ailleurs ce programme qui devait être présenté lors du conseil de la Communauté de communes de hier soir (ndlr mercredi) avant de l'être aux membres de l'association. Un projet d'importance qui vise à améliorer la sécurité des biens et des personnes tout au long de la rivière.

J.B.

« Je ne suis pas contre pour être contre. Je suis interrogatif. »

Didier Martinez
président de l'association

sont en cours concernant le stade d'eau vive. Mais je vous renouvelle l'engagement pris, celui de rediscuter avec vous de ce projet » a déclaré le patron de l'entreprise de Travaux Publics qui en a malgré tout profité pour faire remarquer au président: « Vous évoquiez dans votre intervention la société MJ2 basée à La Cavalerie en souhaitant qu'elle se développe avec beaucoup de projets comme le nôtre (ndlr : celui de La Glacière). Je



Un public assistance relativement nombreux a assisté à cette réunion annuelle.



■ Florian Fergeault (à gauche) et René Carel ont passé l'après-midi à collecter les ordures. Photo V. C.

Citoyens en mission sur les berges du Tarn

Environnement | Hier, la 8^e opération "nettoyage" s'est de nouveau soldée par une triste moisson.

Et dire que la déchetterie intercommunale de Millau est ouverte sept jours sur sept... Malgré cela, de trop nombreux riverains se servent encore du Tarn comme d'une poubelle. C'est en tout cas l'amer constat fait par les quelque 140 volontaires mobilisés tout l'après-midi d'hier à Creissels, pour la 8^e édition de l'opération "Nettoyage des berges du Tarn". Dispensés selon 21 points stratégiques sur 7 kilomètres de berges, du pont bleu de Piquepoul, route de Peyre, au pont de Cureplat, ils avaient répondu présent à l'appel (de détresse ?) lancé par la communauté de communes Millau Grands Causses.

« Le Tarn en crue devient une vraie décharge »

Florian Fergeault, technicien rivière

Plein de bonne volonté, ces familles, associations de riverains, de nature et de retraités, pêcheurs, membres de la MJC et de la Jeune chambre économique (JCE), plongeurs et anonymes, n'ont pas ménagé leurs efforts pour "assainir" le site. « Depuis huit ans, on revoit beaucoup les mêmes têtes », note René Carel, vice-président en charge des déchets à la communauté, agréablement surpris par cette mobilisation générale. Muni d'un gilet jaune et de gants de protection, il embarque à bord du camion de ramassage des déchets conduit par le technicien de rivière Florian Fergeault.

Mais à peine deux kilomètres parcourus que la benne est déjà pleine de ferrailles, pneus, verres et plastiques... « C'est génial car cela montre que les gens ont bien travaillé, mais

c'est avant tout déplorable pour la nature », poursuit l' élu. « À la cascade de Creissels, il y a du travail pour une semaine », crie une marcheuse de Lo Bartas, rencontrée en chemin, sac-poubelle à la main. Florian Fergeault, employé par la communauté de commune, tente d'apporter quelques explications à ce dur constat. « Quand il y a une forte crue, comme pour la trentennale de novembre 2011, la rivière charrie et ramasse n'importe quoi. Mais certaines personnes ont aussi pris pour mauvaise habitude d'y balancer ce qui les encombre... »

L'an dernier, l'opération au départ de Comprégnac avait extrait 6,4 tonnes de déchets du Tarn. Un triste record que la communauté espère ne pas battre cette année...

VICTOR GUILLOTEAU
vguilloteau@midilibre.com

SENSIBILISATION

« Un travail sur plusieurs générations »

Responsable du service environnement à la communauté, Jean-Jacques Charles regrette que les berges soient dans cet état. « Il y a le phénomène de crue, mais aussi des gens indisciplinés. Un travail de sensibilisation sur plusieurs générations est à faire. Il y a encore, peut-être, cette mauvaise tradition chez certains. Mais, à mon sens, c'est déjà mieux que cela était. Le jour où l'on remontera seulement 500 kg de déchets, le combat sera presque gagné... »

CAUSSES TOUJOURS

Banque alimentaire Les plats suspects bientôt redistribués

La Banque alimentaire Aveyron-Lozère attend le feu vert pour récupérer les produits surgelés dans lesquels se trouveraient du cheval à la place du bœuf. Vendredi, le président de l'association Roland Gayraud n'était pas en mesure de définir la manière avec laquelle tout cela allait être fait : « Nous avons peu d'informations sur le réétiquetage des produits, et on ignore quel tonnage cela représente ». En 2011, la Banque alimentaire "Aveyron Lozère" avait servi 720 000 repas, avec une collecte de denrées alimentaires d'environ 360 tonnes.

Contre l'austérité Covoiturage mardi pour la manif à Rodez

Les syndicats CGT-Aveyron, FO, FSU et Solidaires, appellent à un rassemblement à Rodez mardi (15h) pour exprimer leur refus au sujet de l'accord signé le 11 janvier. « Le 8 mars, le gouvernement veut transposer dans la loi cet accord nocif pour les salariés », s'alarment-ils. Un covoiturage est organisé depuis le parking de la Grave à Millau, à 13h30.

Livres Souscrire à La Bible des révolutions

Les éditions Clapas s'apprentent à publier La Bible des révolutions, compilation des textes essentiels issus de l'Histoire philosophique et politique des établissements et du commerce des Européens dans les deux Indes, écrite en 1770 par Guillaume Thomas Raynal, natif de Lapanouse-de-Séverac, interdite lors de sa parution et aujourd'hui quasiment introuvable. Sous la direction de Gilles Bancarel et de François-Paul Rossi, ladite bible peut être commandée jusqu'au 15 mars en souscription auprès des éditions Clapas (30 €). Plus d'information : 05 65 61 13 12.